

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination et
du management de l'action publique
Bureau des procédures d'utilité publique

COMMUNE DE FAY DE BRETAGNE

Par arrêté préfectoral en date du 21 février 2017, une consultation du public est prévue à la mairie de Fay-de-Bretagne, pendant une période de 31 jours du 20 mars 2017 au 19 avril 2017 inclus, portant sur la demande d'enregistrement présentée par l'EARL DE LA PORTE en vue de procéder à l'extension de l'élevage de porcs, situé à Fay-de-Bretagne, la Porte du Gué Géraud.

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du 3 mars 2017, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.gouv.fr, accompagné de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre de consultation ouvert à cet effet à la mairie de Fay-de-Bretagne, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de Fay-de-Bretagne, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique (pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L 521-7 ou un arrêté préfectoral de refus.